

Présents pour la parité administrative : M. BAILLET, Mme LARMAND-CANITROT, M. SPANU, M. CLAVEAU

Présents pour la parité syndicale : pour SOLIDAIRES, Judith MOINDROT ET Frédéric MICHAU (titulaires C1) pour la CGT, Françoise RAYNAUD ; pour l'UNSA, Michel HOLTZER.

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

I. Approbation du PV (TAM 2017) du 16/12/16.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II. Tableau d'Avancement des C1 → CP.

Les règles sont explicitées dans la note 17-837 du 22/2/2017.

Rappel : ① sont « promouvables » les fonctionnaires de la Fonction Publique contrôleurs 1ère classe au 6° échelon depuis 1 an, qui ont effectués 5 ans en catégorie B au 1^{er} janvier 2017.

② avoir au moins la cadence moyenne l'année 2016 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire en cours).

③ les agents promus au titre de la promotion retraite doivent justifier de 6 mois d'activité dans leur nouveau grade pour pouvoir bénéficier de celui-ci dans leurs droits à pension = ils ne pourront donc pas partir en retraite avant le 1^{er} juillet 2017.

Pour finir, les agents promus au TA le sont sur leur résidence administrative et ne sont pas soumis à l'exigence de stage en école.

À noter :

Le nombre de poste de CP n'est pas connu pour 2017. 1732 agents ont vocation au niveau national, et 76 au niveau de la DI. La moyenne d'âge des agents est de 47 ans et 10 mois et la moyenne de service est de 15 ans 3 mois.

En 2016, 4 agents au 12° échelon de C1 de la DI ont été promus.

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Président indique qu'il propose la totalité des candidats classés dans l'ordre du SIGRID.

La liste proposée par le Président a été adoptée à l'unanimité.

À noter : l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte de fixant les taux de promotion 2017.